

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 03452

Numéro SIREN : 538 781 592

Nom ou dénomination : 1KUBATOR

Ce dépôt a été enregistré le 15/01/2019 sous le numéro de dépôt A2019/001569

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

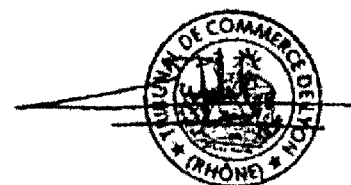
A2019/001569



5194902

Dénomination : 1KUBATOR
Adresse : 59 rue de L'abondance 69003 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2016B03452
n° d'identification : 538 781 592
n° de dépôt : A2019/001569
Date du dépôt : 15/01/2019

Pièce : Procès-verbal de décision du dirigeant social du
17/06/2018



5194902

1KUBATOR
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL VARIABLE
CAPITAL MINIMUM : 390 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 59 RUE DE L'ABONDANCE (69003) LYON
538 781 592 RCS LYON

DU PROCES VERBAL DES DECISIONS
DU PRESIDENT EN DATE DU 17 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le dix-sept juin,
A dix-sept heures,

Monsieur **Alexandre FOURTOY**,

Agissant en qualité de Président de la société 1KUBATOR, sus désignée, ci-après la "**Société**" :

APRES AVOIR EXPOSE CE QUI SUIT :

La Société est une société par actions simplifiée à capital variable.

Aux termes de leurs bulletins de souscription respectifs en date des 6 juin 2018 et 15 juin 2018 :

- La **Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes** a souscrit à hauteur de quarante-deux mille seize (42 016) actions de catégorie "B" au prix unitaire de quatre euros et soixante-seize centimes (4,76 €) par action, comprenant un euro (1 €) de valeur nominale et trois euros et soixante-seize centimes (3,76 €) de prime d'émission par action, soit un montant global de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize euros et seize centimes (199 996,16 €) et libéré sa souscription en totalité par versement en numéraire sur le compte ouvert au nom de la Société dans les livres de la banque SOCIETE GENERALE agence de LYON GARIBALDI sise 100 cours Gambetta (69007) LYON,
- La société **SERFIM** a souscrit à hauteur de soixante-trois mille vingt-cinq (63 025) actions de catégorie "B" au prix unitaire de quatre euros et soixante-seize centimes (4,76 €) par action, comprenant un euro (1 €) de valeur nominale et trois euros et soixante-seize centimes (3,76 €) de prime d'émission par action, soit un montant global de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (299 999 €) et libéré sa souscription en totalité par versement en numéraire sur le compte ouvert au nom de la Société dans les livres de la banque SOCIETE GENERALE agence de LYON GARIBALDI sise 100 cours Gambetta (69007) LYON.

Aux termes de l'article 8 des statuts de la Société, tous pouvoirs sont conférés au Président à l'effet de recevoir les souscriptions à toute augmentation de capital par apport en numéraire, constater la libération des souscriptions par virements, et généralement, prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE, LE PRESIDENT A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION*Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital*

Le Président constate que :

- . Au vu des bulletins de souscription, les cent cinq mille quarante et une (105 041) actions nouvelles composant l'augmentation de capital ont été intégralement souscrites ;
- . Les cent cinq mille quarante et une (105 041) actions nouvelles composant l'augmentation de capital ont été intégralement libérées des versements exigibles soit pour un montant global de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et seize centimes (499 995,16 €) ;
- . Les souscriptions ont été libérées en totalité par versement en numéraire sur le compte de la société ouvert dans les livres de la banque SOCIETE GENERALE, agence de LYON GARIBALDI, sise 100 cours Gambetta (69007) LYON ;
- . L'augmentation de capital faisant suite à la décision du Président portant sur l'agrément de la société SERFIM datée du 16 juin 2018 est définitivement réalisée à la date de réception par la banque SOCIETE GENERALE desdits virements ;
- . Le capital social de la société 1KUBATOR est ainsi porté de 799 482 euros à 904 523 euros.

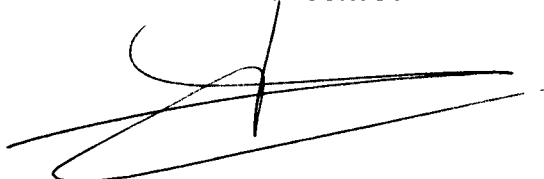
DEUXIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts, les variations du capital social entre le montant minimum autorisé fixé à la somme de trois cent quatre-vingt-dix mille (390 000) d'euros et le montant maximum autorisé fixé à la somme de trois millions (3 000 000) d'euros n'entraînent pas de modification statutaire et ne sont pas assujetties aux formalités de dépôt et de publicité.

Compte tenu de ce qui précède, le Président décide de ne pas modifier les Statuts de la société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président
Alexandre FOURTOY



DECLARATION

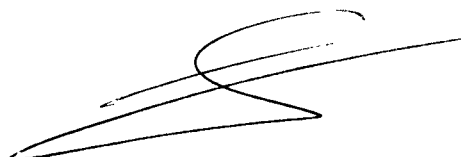
Je soussigné, **Dominique SILVESTRE**,

Demeurant 55 rue Antoine Primat – 69100 VILLEURBANNE,

Déclare reconnaître la nullité de l'attribution et de l'acquisition des mille (1 000) actions qui m'ont été attribuées gratuitement suivant décisions du Président en date du 31 mai 2017 et par voie de conséquence l'annulation des mille (1 000) actions gratuites concernées.

Fait à Villeurbanne,
Le 2 août 2018.

Monsieur Dominique SILVESTRE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.